



Vêtements de Protection et de Travail
18 Rue du Pont Rouge 59236 Frelinghien – France
+33(0) 3 20 38 70 00

DECLARATION DE CONFORMITE UE

«Un équipement de protection individuelle (EPI) est un dispositif ou un moyen destiné à être porté ou être tenu par une personne en vue de la protéger contre un ou plusieurs risques susceptibles de menacer sa santé ainsi que sa sécurité»

En qualité de fabricant de **vêtements de protection** :

18 Rue du Pont Rouge 59236 Frelinghien – France

Nous déclarons que l'équipement de protection individuelle neuf suivant :

PANTALON / COTTE A BRETELLES 6PANFRSTCH-PG avec VESTE / BLOUSE / BLOUSON 6VESTFRSTCH



est conforme à la législation d'harmonisation de l'Union, par l'application du règlement européen EPI n°2016/425.

CENTEXBEL, Organisme Notifié n°0493, situé Technologiepark 70, 9052 Zwijnaarde, en Belgique, a effectué l'examen UE de type et délivré l'Attestation d'Examen UE de Type 033/2020/1358 valable jusqu'au 29/10/2025.

Cet EPI de catégorie 3 est soumis au contrôle annuel selon le module C2 du règlement (UE) et répond aux normes harmonisées suivantes :



A1B1C1D0E1F1
EN ISO 11612
2015



Type 6
NF EN 13034 +A1
2009



Decay time
NF EN 1149-5
2018

Option

NF EN 14404-2004 + A1-2010
Avec genouillère KPB240
Type 2 Niveau 0
Taille unique

Fait à Liergues / Portes des Pierres Dorées, le 16/04/2021,
Par Stéphanie Pacoud

